

# Une école pour tous les enfants

**Yannick Trigance**

Directeur d'école à Epinay sur Seine (93)

Objet inattendu de polémiques entre les deux candidats lors de l'élection présidentielle, sujet de nombreux articles et débats en cette rentrée, la scolarisation des enfants porteurs de handicap constitue un des tendons d'Achille de notre société. Car force est de constater que la France est très en retard dans ce domaine, à tel point que des milliers de parents affrontent au quotidien le désespoir d'une scolarisation refusée ou mal adaptée à leur enfant.

Au-delà de la loi fixant l'obligation de scolarité dans le secteur scolaire de chaque enfant, réaffirmons tout d'abord que la scolarisation de ces enfants est fondamentale pour l'ensemble de la communauté éducative, pour l'école et donc pour notre société :

-pour les enfants porteurs de handicap et leur famille ainsi reconnus comme des citoyens à part entière dans leur droit à l'école,

-pour les autres enfants qui découvrent de fait l'altérité et l'intègrent au quotidien dans un processus de socialisation transmis et enseigné par la vie en milieu scolaire,

-pour l'ensemble des parents à qui trop longtemps la société a caché le handicap pour en faire un sujet tabou,

-pour les équipes éducatives amenées à travailler avec tous les enfants les principes de solidarité, de fraternité et de laïcité.

Toutefois, au regard de mon expérience de directeur d'école maternelle ayant scolarisé pendant dix ans des enfants autistes, trisomiques ou à mobilité réduite, je reste convaincu que les bonnes intentions fixées par la loi doivent impérativement s'accompagner d'un certain nombre de mesures garantes d'une scolarisation réussie, épanouie et profitable :

- des équipes éducatives – enseignants, agents d'école,... - pédagogiquement formées à l'accueil de ces enfants : la formation initiale et continue des enseignants devrait systématiquement intégrer cette dimension de la scolarisation.
- une présence humaine adaptée numériquement et qualitativement à la hauteur des besoins des établissements scolaires, sachant que chaque situation est spécifique : le dispositif actuel des auxiliaires de vie scolaire reste insuffisant tant sur le plan du nombre que sur celui de la formation.

- du temps de concertation pour permettre aux équipes éducatives d'effectuer un suivi de scolarisation précis en liaison avec les parents et les différents personnels médicaux pouvant intervenir auprès des enfants dans et hors l'école.
- des locaux et du matériel adaptés afin que chaque enfant puisse se déplacer et s'exprimer quel que soit son handicap.
- une information claire et complète des parents sur les différents dispositifs de scolarisation existant et sur les démarches à effectuer, sachant que ce sont dorénavant les conseils généraux qui, au travers de la «Maison du handicap », instruisent les demandes des familles.

A l'entrée de ce XXIème siècle, l'honneur de notre République se mesure aussi dans la capacité de son École à scolariser ses enfants dans de bonnes conditions. Tous ses enfants.